



Programme de la course nationale de Tinejdad Al koubra des MRE

Edition 2023

° Le premier jour samedi 12 août 2023,

- Cinq courses pour enfants à Tinejdad centre , dans un parcours fermé dans les rues de Tinejdad,

À partir de 17h00.

- 500 m enfants(M/F) 6/7 ans
- 800 m enfants(M/F) 8/9 ans
- 1000 m enfants (M/F) 10/11 ans
- 1200 m enfants (M/F) 12/13 ans
- 1500 m enfants (M/F) 14/15 ans

- Cérémonie de la remise des récompenses.

À partir de 20h00.

- * Accueil en faveur des participants des MRE et les invités à Dar Talib de Tinejdad,
- * Conférence et cérémonie d'hommage aux investisseurs des Marocains résidants à l'étranger.
- * un dîner gala en faveur des personnalités de la première génération des retraités des Marocains résidants à l'étranger d'originaires de Ferkla ou Tinejdad Al koubra.

° Le deuxième jour dimanche 13 août 2023,

À partir de 17h00

- Cérémonie du protocole,
- Course nationale de Tinejdad des MRE **8 km**, avec un départ protocolaire à Tinejdad, départ officiel à Ksar Tighefart commune Ferkla Essoufla le passage sur La commune Ferkla AL oulia et l'arrivée à Tinejdad comme indique sur la carte du circuit fermé ci-joint.
- Cérémonie de la remise des prix et des récompenses,
- Clôture de la manifestation,

Règlement de la course nationale de Tinejdad Al koubra des MRE

Article 1 : Organisation

La 5^{ème} édition de course nationale de Tinejdad des Marocains résidants à l'étranger, est organisée le 12 et 13 août 2023 par l'association lumière et avenir et autres associations, N° 185 rue de Font Caude Bat C1 chez DADA, 34080 Montpellier.

Article 2 : Nature de l'épreuve

La compétition la course de Tinejdad des MRE est une course pédestre individuelle sur route de 8 km en une seule boucle. Le parcours est composé de route et de chemins de terre, qui se déroule sur les trois communes de Tinejdad, Ferkla Essoufla et Ferkla Aloulia. La nature de certains passages de la course rend impossible la participation de la catégorie handisport en fauteuil roulant.

Le départ protocolaire de la course principale est à 17H00 à Tinejdad, le départ officiel à Ksar Tighefart Commune Ferkla Essoufla. Un stand de ravitaillements emballés à l'arrivée sont proposés. Et pour éviter contact contamination covid il n'y aura que de ravitaillement emballé sur le parcours de course, il appartient donc aussi aux concurrents d'emporter avec eux les ravitaillements solides et liquides sur le stand proposé par l'organisation.

Les courses enfants (ou animations pour enfants) débiteront respectivement à (500 m pour Eveil Athlétique1, 6/7 ans) ; (800 m pour Eveil Athlétique2, 8/9 ans) ; (1000 m pour les Poussins, 10/11 ans) et (1200 m pour Benjamins, 12/13 ans) ; (1500 m pour les minimes 13/14 ans)

Article 3 : Conditions d'inscription

L'inscription à la nouvelle édition de course de Tinejdad des MRE et la délivrance du dossard sont subordonnés à la présentation d'un certificat de non-contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition ou sport en compétition, de l'athlétisme en compétition datant en moins d'un an pour les non-licenciés. Les licenciés doivent présenter leur licence FRMA de l'année en cours munie de leur visa médical, tel que licence Athlé compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running, ou d'un pass' j'aime courir. Ou d'une licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non-contre-indication à la pratique du sport en compétition de l'athlétisme en compétition en compétition ou la courses en compétition et délivrée par des fédérations suivantes :

Les athlètes étrangers, même licenciés d'une fédération IAAF, doivent fournir un certificat médical en langue française.

La Course principale 8 km ouverte à la catégorie ayant en moins 16 ans comme l'âge minimum le jour de la course.

L'âge minimum pour participer aux courses enfants(animation) est 6 ans le jour de la course, et que les courses d'Eveil Athlétique et Poussins ne sont pas chronométrées ni classées, et il n'y aura pas de départ en ligne. Eveil (6,7,8,9 ans) et Poussins (10, 11 ans).

Les athlètes mineurs doivent être en possession d'une autorisation parentale de participation et que le mineur ne présente aucun indicateur contre la pratique de la course à pied en compétition. Et qu'ils attestent par un questionnaire du ministère chargé de la santé et du ministère des sports relatif à son état de santé dont son contenu que chacune des rubriques donne lieu à une réponse négative.

Les inscriptions se font à distance sur www.ats-sport.com ou par courriel lumiereetavenir@hotmail.fr, par courrier sur le bulletin ci-joint jusqu'au 11/08/ 2023. Il y aura aussi d'inscription sur place mais un minimum deux heures avant chaque départ.

Le coût de l'inscription pour 50 DH pour les adultes

L'inscription est gratuite pour courses enfants.

Article 4 : Classement et récompenses

Les concurrents sont répartis en catégories minimes, cadets, Juniors et espoirs, puis séniors, vétérans 1, 2, 3, 4, Handisport non sur fauteuil. Les récompenses sont réservées pour 5 premiers au scratch (hommes et femmes), et 3 premiers (hommes et femmes) des Marocains résidents à l'étranger, et au premier de chaque catégorie (hommes et femmes). Les récompenses ne seront pas cumulables.

Article 5 : Sécurité et divers

La circulation ne sera pas interdite sur une partie du parcours, mais contrôlée. Aucun véhicule à moteur ou non, ne pourra accompagner les coureurs sur le parcours. L'assistance médicale est assurée sur le parcours par un médecin, une ambulance et une équipe de secouriste agréée. Une assurance responsabilité civile est souscrite pour tous les concurrents par l'organisateur. L'organisateur décline toute responsabilité pour tout accident physiologique qui pourrait survenir au cours de l'épreuve.

Les licenciés bénéficiant des garanties accordées par leur assurance ; pour tous les autres participants, il leur incombe de s'assurer personnellement. L'organisation décline toute responsabilité quant aux vols ou accidents susceptibles de se produire dans le cadre de la course. Toutefois, une surveillance discrète sera mise en place.

Article 6 :

Droit à l'image : l'organisation se réserve tous droits exclusifs d'utilisation des images de course de Tinejdad des MRE. Les participants consentent ici, que l'organisation dispose du droit exclusif de leur identité et de leur image individuelle ou collective pour tout ce qui concerne de près ou de loin leur participation de course de Tinjdad des MRE, usage des partenaires compris.

Article 7 : Contrôles anti-dopage :

Une mise en place avant la compétition d'un fléchage suffisamment visible sera nécessaire pour que les préleveurs, les délégués, les escortes puissent trouver facilement le local de contrôle.

- Une salle d'attente comprenant, un secrétariat, des chaises, une table.
- Deux salles de travail pour préleveurs (masculins et féminins), comprenant de tables, chaises, papiers de nettoyage, savon, gants de plastique, sacs poubelles.
- Des toilettes.

Article 8 : Cas d'urgence et force majeure

En cas de force majeure, l'organisateur pourra à tout instant mettre fin à la manifestation. Les participants en seront prévenus par tous moyens possibles, ils devront alors se conformer

strictement aux directives de l'organisation. Le non-respect de ces consignes, entraînera de facto, la fin de la responsabilité de l'organisateur. Le participant ne pourra prétendre à aucun remboursement, ni aucune indemnité à ce titre. L'organisateur se réserve la faculté d'annuler la manifestation soit sur la requête de l'autorité administrative, soit en cas de force majeure. Aucune indemnité ne pourra être versée à ce titre.

Article 9 : les règles sanitaires liées à la lutte contre la propagation du COVID 19. L'organisation désigné une cellule de coordination COVID19 qui contrôle la mise en œuvre et respect du protocole sanitaire, assure la gestion des procédures de prise en charges de cas suspect et des cas contact, est l'interlocuteur privilégié en cas de contrôle ou d'investigation sanitaire par l'autorité compétente, organiser un dispositif spécifique pour la gestion de l'accès uniquement aux gens à accrédités, respect de jauge de participants, interdire les spectateurs debout sur la parcours, mise en place d'un registre sur lequel l'organisateur va renseigner l'heure d'arrivée de chacun afin de pouvoir identifier ceux concernés par une enquête sanitaire et déterminer le point de départ de la conservation des fiches. Mise en place un protocole d'accueil du public adapté à la nature d'une manifestation ainsi qu'à la configuration de l'espace dans lequel elle se déroule.

Recommandation sanitaire sur le village de course. -Affichage des mesures barrières sur les zones d'activité, respect de la distanciation physique en dehors de course. – l'organisation contrôle les flux entrées/sorties. -Les participants doivent porter leur masque à l'entrée du village jusqu'au départ, puis ils le remettent juste après la course. Ils doivent désinfecter les mains à l'entrée et à la sortie du village par le gel hydroalcoolique mis par l'organisation. -Le renforcement de nettoyage du matériel pendant l'événement et aussi pendant la phase de montage/démontage. -Tout participant à 12 ans et plus doit montrer son pass' vaccinal à l'entrée du village-Les inscriptions se feront uniquement à distance sur le site de l'organisation, il n'y aura pas d'inscription sur place le jour de la course. - Le retrait de dossard se fait sur une présentation du Pass sanitaire. -Le ravitaillement sera présenté aux participants sous emballage chacun avec son éco-cup. -La remise des récompenses et le protocole se sont très contrôlés. -Le site de l'organisation contrôlé par un coordinateur COVID 19. Et fin l'organisation restait à la disposition des autorités compétentes et à l'application des restrictions sanitaires qu'est en cours. **Article 10 :** chaque concurrent doit accepter sans réserve ce présent règlement, par sa signature sur le bulletin d'inscription ou de cocher la case qui correspond sur le site d'inscription.